



## Plainte voyeurisme

-----  
Par Lolilol25

Bonjour

Mon compagnon s'est arrêté sur une aire d'autoroute au toilette.

Il a passé sa tête par dessus le toilette de la dame d'à côté. Belle erreur de sa part qui lui a coûté une après midi en garde à vue.

Ils ont vérifié son téléphone son ordinateur et n'ont rien retrouvé

Il n'a aucun cassier judiciaire

C'est un père de famille stable avec un Cdl

Les gendarmes lui ont parlé de tribunal et qu'il recevrait les documents par courrier

Que risque t il ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il risque au maximum un an de prison et 30 000 euros d'amende :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000037288087]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000037288087[/url]

A moins d'avoir une excellente excuse pour avoir fait cela, ce n'est pas seulement une bêtise, c'est aussi un délit.

Le mieux serait qu'il consulte un médecin.

C'est un père de famille stable avec un Cdl

Le fait qu'il soit père de famille n'est pas pertinent. Il est quand même suspecté d'avoir commis un délit à caractère sexuel. Il vaut mieux éviter de mêler les enfants à l'affaire.

La suite va dépendre de ce qu'il a expliqué au poste et notamment des raisons avancées pour son geste.